

Introduction à la gestion

La stratégie de distribution

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. La distribution consiste à acheminer les produits de l'entreprise auprès des clients ?**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 2. Quelles sont les 2 principales fonctions de la distribution ?**
 - a. Des fonctions ingrates
 - b. Des fonctions physiques ou techniques
 - c. Des fonctions commerciales
- 3. Les principaux circuits de distribution sont :**
 - a. Le circuit direct
 - b. Le circuit indirect
 - c. Le circuit court
 - d. Le circuit long
- 4. Pour choisir le « meilleur » circuit de distribution, je vais être attentif aux :**
 - a. Contraintes liées à l'entreprise
 - b. Contraintes liées au marché
 - c. Contraintes liées au produit
 - d. Contraintes liées aux intermédiaires
 - e. Contraintes liées aux finitions

5. La stratégie de distribution intensive consiste à distribuer son produit sur le plus grand nombre de points de vente possibles.
- a. Vrai
 - b. Faux
6. La stratégie de distribution exclusive, consiste à confier la vente de ses produits à un nombre restreint de distributeurs avec lesquels elle signe un contrat d'exclusivité.
- a. Vrai
 - b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Introduction à la gestion, Denis Chabault, AUNEGe (<http://auneger.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.